

## Préparation à la note de synthèse (10 heures)

**L'enseignant** : Christopher CHARLES est maître de Conférences de Droit public, directeur des études – CPAG, Sciences Po Toulouse. Il enseigne le droit administratif, le droit public approfondi et le droit constitutionnel, entre autres. Il est par ailleurs membre de jury de concours et concepteurs d'examens de la fonction publique territoriale.

**L'objectif de cet enseignement** est de préparer les étudiants à la synthèse de documents, à la rédaction de notes de synthèse à destination des futurs collaborateurs ou de la direction, à la préparation aux concours administratifs.

**En pratique** : l'enseignement est proposé en début de M2. Il alterne cours magistraux, mises en situation et débriefing, avec un enseignement tutoré et une mise en situation de note de synthèse dans les conditions d'épreuves de concours administratifs.

## Accompagnement du projet professionnel (6h + suivi individuel)

**L'enseignant** : Helene Joannes est ingénieur EI PURPAN, diplômée du groupe ESSEC et titulaire d'un DEA Sciences de Gestion.

**L'objectif de ce dispositif** est d'accompagner tous les étudiants, qu'ils soient en formation initiale ou continue, dans la construction d'un projet motivant, réaliste et réalisable. Cette réflexion en amont permet de mettre ensuite en place un plan d'actions efficace. Une attention particulière est portée au développement du réseau professionnel, à l'identification des opportunités et leur exploitation.

**En pratique** : L'accompagnement est proposé en début de M2. Il alterne séances plénières, travaux dirigés et entretiens individuels afin de valider le projet, l'accompagner étape par étape, ou d'aider à sa construction.



## Mises en situation professionnelle en gestion (8 heures)

**L'enseignant** : Marie-Annick Montalan est maître de Conférences en Sciences de gestion et diplômée d'expertise comptable.

**L'objectif de ce dispositif** est de placer les étudiants en situation de manager dans une structure médico-sociale et de les inciter à effectuer une veille juridique et économique indispensable dans leur futur métier.

**En pratique** : Ce travail est effectué par équipes de 4 à 5 étudiants, sur une journée. Chaque groupe d'étudiants doit résoudre un problème de gestion et, après avoir effectué les recherches nécessaires, présenter les conséquences managériales et justifier le coût pour son établissement du problème traité. Exemples de cas analysés : mise en conformité avec le droit social et représentation du personnel, suppression d'un poste, ouverture d'un service, déclaration d'un cas de maltraitance, etc.

Les réponses aux cas doivent être présentées sous forme de fiches pratiques pour mise à disposition de l'ensemble de la promotion, après correction. Chaque fiche contient les éléments suivants : récapitulatif des faits, formulation synthétique du problème, sources réglementaires et d'information mobilisées, réponses aux différentes questions posées par le cas, points de vigilance et conseils éventuels.

